

Maître d'Ouvrage :
CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE
64 avenue Pasteur
19000 BRIVE-LA-GAILLARDE



Extension du service oncologie

-

Phase : **PRO**

Date : **mai 2026**

Indice : **1**

C . C . T . P . Lot N°10 ACSENSEUR

<i>Architecte</i> ATELIER D'ARCHITECTURE DPA 2 Ter rue Fernand Delmas 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tel : 05 55 17 58 68 Email : dpa@dhalluin-peny.fr	<i>BET Structure</i> ARCS INGENIERIE 49 rue Alexandre Daudy 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tel : 05 55 86 29 95 Email : arcs-ingenierie@orange.fr
<i>BET Fluides</i> LARBRE INGENIERIE 2 avenue Pierre Mendès France 23000 GUERET Tel : 05 55 52 33 22 Email : bet23@larbre-ingenierie.fr	<i>Economiste</i> BET DELOMENIE SCOP ARL 51 quai Aristide BRIAND 19000 TULLE Tel : 05 55 26 34 96 Email : s.rathonie@delomenie.fr
<i>BET VRD</i> COLIBRIS VRD 34 avenue Ribot 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tel : 05 55 24 39 65 Email : contact@colibrisvrd.fr	<i>Acousticien</i> LE PHONOGRAPHE Les Fosses 19310 PERPEZAC LE BLANC Tel : 05 55 24 66 30 Email : contact@lephonographe.fr
<i>OPC</i> CO.PILOT 30 boulevard Painlevé 19000 BRIVE LA GAILLARDE Tel : 05 55 87 24 54 Email : secretariat@copilot19.fr	

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**DEFINITION ET CONSISTANCE DE LA PRESTATION****Définition de la prestation**

Le CCTP du présent lot concerne les travaux du Lot N°10 ACSENSEUR à exécuter pour l' Extension du service oncologie pour le CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE (19-CORREZE).

DOCUMENTS TECHNIQUES/NORMES

Les entreprises seront soumises pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des documents ci-après, sachant que cette liste n'est pas limitative :

DTU 14.1 : Travaux de cuvelage
DTU 32.1 : Charpente en acier
DTU 21 : Exécution de travaux en béton
DTU 75 : Ascenseur

Norme P 82.208
Norme NF EN 81.2
Norme NF P 82.201
Norme NF P 82.202
Norme NF P 82.310
Norme NF P 82.311
Décret du 14 novembre 1962
Arrêtés du 24 novembre 1967 et du 10 septembre 1970
Arrêté du 23 octobre 1972.

Elles seront soumises en outre, aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur au moment de l'exécution des travaux, notamment :

Aux normes françaises qualitatives et dimensionnelles.
Toutes normes et DTU en vigueur à la remise des offres.

ANNEXES

A/ Note commune

Les entrepreneurs devront :

Vérifier tous les ouvrages et quantités portés au devis quantitatif, chacun en ce qui le concerne, compléter éventuellement ce document pour obtenir une parfaite exécution des travaux qui seront traités à prix global et forfaitaire, sans aucune majoration, y compris pour difficultés d'exécution.

NOTE IMPORTANTE

Chaque entreprise devra vérifier les quantités fournies au dossier de consultation et ne pourra les contester après signature de son marché.

Les éventuelles modifications de quantités seront bien spécifiées "Positionner la nouvelle quantité sous celle fournie à la consultation".

Le mode de métré et le sous détail pourront être fournis à l'entreprise adjudicataire suivant les principes de la circulaire du 9 mars 1982.

L'entreprise fournira toute précision et détail complémentaire à la bonne compréhension de l'offre et l'ensemble des remarques utiles permettant de la fiabiliser totalement sur le plan qualitatif et quantitatif.

B/Montant de l'offre

Pour chiffrer sa proposition, l'entreprise devra disposer du dossier comportant les éléments suivants :

- Un dossier de plans complet
- Un CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) tous corps d'état ou par lot
- Un DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) de son lot
- Un CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières)
- Un RC (Règlement de la Consultation)
- Un AE (Acte d'Engagement)

C/Fin de chantier

A l'issue des travaux, l'entrepreneur fournira au Maître d'ouvrage (en 3 exemplaires) un dossier complet comprenant :

- Modifications apportées au dossier
- Fiches techniques des matériaux employés
- Fiches d'entretien des matériaux employés certifiés par le fabricant.

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**QUALITE DES MATERIAUX/MISE EN OEUVRE****Généralités**

L'entreprise titulaire du présent lot devra fournir tous les échantillons nécessaires lors de la première réunion de chantier où elle sera convoquée afin que l'architecte puisse entériner ses choix. Les matériaux utilisés seront de première qualité et seront conformes aux spécifications des Normes NF, dans tous les cas, les provenances (non spécifiées dans le présent CCTP) seront soumises à l'agrément de l'architecte.

Il est rappelé que la notion de similitude (techniquement équivalent) appartient à l'architecte. En cas de divergence de vue avec l'entrepreneur, celui-ci sera tenu de mettre en oeuvre le matériau indiqué en référence au présent CCTP.

Manutention/Protection

Toutes les opérations, frais et faux frais relatifs aux transports, manœuvres et manutentions diverses, et durant les travaux des autres corps d'état, traçage, pose, réglage, ajustages, mise en état de fonctionnement, etc... concernant les ouvrages du présent lot, sont à la charge de l'entrepreneur.

Celui-ci sera entièrement responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception, devra prendre toutes les précautions pour que les éléments ne soient pas détériorés compte tenu des aléas du chantier.

DESCRIPTION DES OUVRAGES**Sommaire**

10.1 ASCENSEURS	1
10.1.1 Caractéristique générale	1
10.2 DIVERS	2
10.2.1 Echafaudage/Protection générale/Nettoyage	2

DESCRIPTION DES OUVRAGES

10.1 ASCENSEURS

10.1.1 Caractéristique générale

10.1.1.1 Ascenseur électrique monte malade

10.1.1.1 1 Ascenseur électrique de 1275 kgs.

Fourniture et pose d'un ascenseur électrique sans local machinerie des Ets KONE type 700 DX ou techniquement équivalent, conforme à la Directive 95/16 CE et à la Norme EN 81-70 relative à l'accessibilité des Personnes Handicapées composé de :

Caractéristiques générales.

Type d'ascenseur : A motorisation électrique avec tableau électrique d'arrivée de courant

Niveaux desservis : 2 niveaux simple accès

Course : 4.90 m (à vérifier selon plans architecte)

Charge utile : 1275 Kgs - 17 personnes

Vitesse nominale : 1.00 m/s

Précision d'arrêt : +/- 5 mm

Machinerie : Sans local - Logée dans la gaine en partie supérieure

Manœuvre : Collective descente avec enregistrement des appels en cabine

Dimensions :

Gaine : 2 650 x 1 900 mm

Cuvette : 1 250 mm

Hauteur sous dalle : 3 800 mm

Cabine : Suivant fabricant

Passage libre des portes : 1100 x 2100 mm

Cabine

Finition des colonnes d'entrée de cabine : Inox tissé ou "lin"

Boîte à boutons micro-course type téléphone en verre trempé blanc incassable, inrayable, ininflammable

- Indicateur digital de position cabine et de direction

- Flèches de sens,

- Bouton ouverture et fermeture de porte,

- Bouton d'alarme,

- Système de contrôle de surcharge avec indicateur

- Liaison Bi-directionnelle avec téléphone main libre

- Barrière de cellules

- Main courante latérale Aluminium

- Synthèse vocale

Parois latérales : Inox tissé ou "lin" dans la gamme constructeur

Miroir mi- hauteur face à la boîte à boutons, main courante assortie au plinthes

Plinthes métalliques en inox tissé ou "lin"

Sol en revêtement PVC fourni par le titulaire du lot Revêtements de sol avec pose au présent lot (prévoir décaissé approprié)

Eclairage leds pour 100 lux et éclairage de sécurité

Paliers

Bouton d'appel micro-course en verre trempé blanc.

Indicateurs visuels et sonores de position et de direction.

Gong d'arrivée cabine

Portes cabine

Portes à ouverture télescopique

Dimensions de passage : 1100 x 2100 mm

Seuil : profilé aluminium renforcé

Réouverture automatique par contact de heurt par barrière infra-rouge toute hauteur

Finition des vantaux de porte : Inox tissé ou "lin"

Portes paliers

Portes à ouverture télescopique

Dimension de passage : 1100 x 2100 mm

Seuil : profilé type cornière inox assurant le recouvrement de l'angle du plancher

Calfeutrement Coupe-feu périphérique

Habillages en tôle de part et d'autre des portes paliers jusqu'en liaison avec les murs béton.

Finition des vantaux de porte : Inox tissé ou "lin"

Divers

Grille de ventilation haute de gaine en acier prélaqué d'une surface minimum égale au produit de plus 7dm² est à la charge du présent lot

Evacuation automatique en cas de coupure de courant

Non départ en cas de dépassement de la température au delà de 40 °C dans la gaine

Descente unique en cas d'incendie au rez-de-chaussée ou en cas de panique avec non stop au niveau sinistré (article U 36)

Détecteur présence eau dans cuvette

Dispositif d'alarme, trappe cabine, échelle, boucle induction

Télésurveillance avec liaison phonique 24/24h et 7/7 jours avec poste sans numérotation (appel automatique au décroché)

Appel pompier conforme à la norme NF.P 82.207

DESCRIPTION DES OUVRAGES

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

Pour ascenseur entre les niveaux RDC et R+1 du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

10.2 DIVERS

10.2.1 Echafaudage/Protection générale/Nettoyage

10.2.1 1 L'ensemble suivant CCTP

L'entreprise devra prévoir toutes les protections (filets, sangles, ligne de vie, etc...) et les échafaudages réglementaires, qui lui seront nécessaires à une parfaite et complète sécurité de son personnel, ainsi qu'à une parfaite et complète mise en œuvre de ses produits. De plus elle devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31.12.94, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur. Elle devra tenir compte des demandes énumérés dans le P.G.C. L'entreprise devra également un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.

Le Maître d'Oeuvre se réserve le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot n'était pas satisfaisant. Il va de soi que le montant de ces travaux serait imputé sur le marché du présent lot.